



WIKIMEDIA

FRANCE

Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 09 juillet 2023

Lieu : hybride (Wikicamp Narbonne et BigBlueButton)

Horaires : le 9 juillet 2023, de 9h38 à 12h28

Convocation : par mail, le 3 juillet 2023 à 10h35

Ordre du jour :

9h30-10h [décision] date et organisation de l'AG

10h-10h15 [décision] nouvelle procédure de traitement des dons

10h15-10h35 [échange] questions & réponses au CA

10h50-11h10 [info] présentation IDEAS

11h10-11h20 [décision] clé CER

11h25-11h35 [décision] approbation des PV

11h35-11h55 [info] politique salariale

11h55-12h30 [info] point recrutement et Vikidia

14h-14h20 [décision] commission électorale AG

14h20-14h40 [décision] point confidentiel

14h40-15h [décision] adhésion à Humanistica et ADBS

Présences :

- Pierre-Yves BEAUDOUIN (absent de 10h55 à 12h28)
- Antoine SRUN
- Envel LE HIR
- Nadine LE LIRZIN (absente de 10h55 à 11h19)
- Roger GOTLIB (absent de 10h55 à 11h08)
- Capucine-Marin DUBROCA-VOISIN
- Pascal RADIGUE
- Cédric TARBOURIECH
- Jonathan MOUTON

Absences excusées :

- Diane RANVILLE
- Julien GARDET
- Jean-Baptiste LAURENT (procuration donnée à Pascal)

Sur invitation :

- Rémy GERBET
- Cindy DAVID
- Antoine CANNAFARINA (de 11h54 à 12h12)

Début de la réunion : 9h40

La séance est présidée par Capucine-Marin Dubroca-Voisin. La réunion a lieu en public jusqu'à la pause de 10h35.

Tour de table des membres du conseil d'administration présents et des invités

9h45 [Décision] Date et organisation de l'assemblée générale

Le conseil d'administration échange pour fixer la date et le lieu de la réunion de l'assemblée générale.

Le week-end doit être choisi en tenant compte de la date de la réunion du conseil d'administration de clôture des comptes (7 octobre). Jonathan rappelle que le 4 novembre 2023 tombe pendant les vacances scolaires. Capucine s'interroge sur le nombre de cas de personnes qui ne seraient pas venues à l'assemblée générale en raison de la date choisie. Envel s'interroge sur la possibilité pour l'association d'aider pour la garde d'enfants. Jonathan rappelle la difficulté de trouver un service de garde dans cette période. La première proposition du 4 novembre 2023 est écartée. La date du 11 novembre 2023 est proposée.

Le lieu pressenti est Paris, pour plus de simplicité. L'assemblée générale de 2022 avait été organisée à Paris. Le conseil d'administration s'interroge sur la faisabilité technique d'organiser l'assemblée générale hors de Paris. Michael Barbereau indique qu'il est nécessaire de disposer d'une connexion décente. La date doit être arrêtée pour déterminer le lieu et la salle. Rémy Gerbet peut identifier des salles similaires au lieu d'organisation de 2022.

L'assemblée générale 2022 sera organisée en hybride.

Le conseil d'administration échange sur l'organisation de l'entretien vidéo avec les candidats. Rémy rappelle les difficultés identifiées :

- Trouver un créneau qui convienne à tous les candidats
- Transmettre les mails à tous les candidats de façon infaillible.
- Il est délicat de demander aux salariés de porter la responsabilité d'organiser cet visioconférence.

Rémy souhaite que la commission électorale ou un autre corps organise la visioconférence.

Capucine est favorable à cette visioconférence avec les candidats au CA car elle permet de rencontrer les candidats. Antoine s'oppose à l'organisation de cette visioconférence en raison de la difficulté technique, du fait qu'elle dissuade certains candidats de candidater et propose plutôt d'utiliser Meta. Capucine répond que Meta est patine, qu'il reste possible de préparer des vidéos à l'avance, et que le format est libre. Il s'agit de trouver le bon créneau. Jonathan rappelle que l'organisation de cette visioconférence doit être faite avant l'ouverture des votes.

Les décisions sont reportées à la partie privée du CA.

9h56 [Décision] Nouvelle procédure de traitement des dons

Alejandra présente le contexte de rédaction de cette procédure de traitement des dons, nécessaire dans le cadre du label IDEAS pour notamment s'assurer du respect des volontés du donateur. La procédure décrit opérationnellement les modalités d'acceptation de chèque, l'organisation du mailing aux donateurs. Capucine estime que le document est clair et fourni de bons délais de réponses. Il est conforme à la RGPD.

Le document fera l'objet d'un nouvel échange avec les bénévoles accompagnant la procédure IDEAS. Roger s'interroge sur la pertinence d'attendre une validation par IDEAS avant d'approuver la procédure. Alejandra indique que seuls des changements mineurs sur la forme seront nécessaires. La procédure décrit les pratiques actuelles de l'association.

Capucine propose un changement sur l'intitulé de la décision pour inclure le suivi des modifications par un membre du CA.

[Décision] Le conseil d'administration approuve la politique de dons de l'association et charge Pascal Radigue de faire des modifications mineures si IDEAS en demande.

Pour : Jonathan Mouton, Nadine Le Lirzin, Envel Le Hir, Pierre-Yves Beaudouin, Pascal Radigue, Roger Gotlib, Antoine Srun, Cédric Tarbouriech, Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Jean-Baptiste Laurent (procuration)

Contre : -

Ne se prononce pas : -

[Information] Présentation IDEAS

Capucine présente IDEAS, un label d'organisme avec un référentiel rigoureux. Des bénévoles expérimentés accompagnent durant la préparation.

Rémy présente l'avancée des travaux pour renouveler le label IDEAS en décembre et les points qu'il reste à améliorer. Il liste les 90 bonnes pratiques pour lesquelles l'association doit démontrer qu'il apporte une réponse, évaluée selon un barème de 4 niveaux.

Les points faibles mis en évidence selon Rémy sont :

- l'activité du comité d'audit
 - peu de réunions,
 - faible participation au rapport de contrôle interne,
 - contrôle de l'effectivité de la mission non réalisé,

- la documentation,
 - documentation de fonctionnement
 - documentation explicative
 - documentation des rôles et responsabilités

- les scénarios de risques,
 - manque de scénarii
 - manque de plans de gestion de crise

Capucine rappelle qu'un travail avait été fait sur la gestion de crise en octobre 2022. Rémy indique qu'il faut rendre le résultat de ce travail exploitable.

- l'évaluation pour le pilotage.

Rémy rappelle l'importance de correctement présenter et affiner le budget, de rapprocher le résultat (les dépenses réelles) aux lignes du budget. Les rapports trimestriels ne sont pas suffisant ; mettre à la disposition de la direction et du CA un vrai outil de visualisation des objectifs de l'association est nécessaire pour un suivi plus fin. La bonne pratique 79 concernant les projets d'importance significative et le suivi des actions de l'association est un chantier pour la fin de l'été 2023.

Le pré-comité a lieu en octobre. Le comité de labellisation a lieu en décembre. Entre le pré-comité et le comité de labellisation, un auditeur externe contrôle point à point et le rapport est transmis au comité de labellisation. Les travaux préparatoires représentant une charge de travail importante doivent être terminés pour le pré-comité. Capucine ira défendre le dossier devant le comité IDEAS en décembre.

Capucine interroge Rémy sur les priorités de la rentrée 2023 et des besoins d'assistance. Rémy indique les besoins suivants :

- Relecture de documents
- Création de documentation interne

Pascal s'interroge sur la simultanéité de la charge de travail liée à la labellisation et la préparation de l'assemblée générale. Rémy lève les inquiétudes à ce sujet. Cindy souligne la particularité de ce travail d'écriture. Les travaux de relecture sont prévus en septembre.

Actuellement, être salarié et membre du conseil d'administration simultanément est autorisé. Nadine rappelle que les membres de l'association, les salariés et les membres du conseil d'administration étaient d'accord avec ce fait. Rémy rappelle que cette clause, correctement justifiée, n'avait pas posé problème lors de la dernière labellisation. Jonathan rappelle que la procédure RUP s'était interrogée sur ce point, l'auditrice de gouvernance de « Passerelles et Compétences » avait été également surprise par ce point. Cindy rappelle que le rescrit avait également posé problème.

10h19 [Échange] Questions & réponses au conseil d'administration

Les questions ont porté sur :

- Le rôle du comité d'audit et sa composition ;

Antoine rappelle le positionnement du comité d'audit en tant qu'instance de conseil, et sa composition :

- deux membres du CA : Antoine et Pascal,
- une personne extérieure : Isabelle Vecchiato
- au moins deux membres de l'association : actuellement Jean-Claude Balès, Paul Schrepfer et Rémi Jouan.

Cindy indique que le comité d'audit est informé en cas d'écarts prévus dans les procédures.

Une personne du public rappelle 3 rôles du comité d'audit : le conseil, le contrôle et l'action.

Pierre-Yves Beaudouin indique que la faible activité du comité d'audit est peu compatible avec le suivi de la labellisation IDEAS. Pascal indique la possibilité de proposer au comité d'audit de travailler davantage avec Rémy sur un document de préparation au label plus avancé.

Cédric rappelle le rôle du comité d'audit selon IDEAS en partageant le lien suivant :

<https://ideas.asso.fr/actualites/actualites-ideas/le-role-du-comite-daudit-dans-la-demarche-ideas/>

- L'éventuelle présentation du tableau d'évaluation IDEAS à l'assemblée générale ;
- La capacité de Wikimedia France à réaliser des bilans de ses actions ;

Capucine indique que l'association sait mener des actions pour un public de 300 personnes mais a du mal à réaliser des bilans.

- Le problème récurrent de publication des comptes-rendus et procès-verbaux et de l'approbation de ces documents ;

Nadine indique que c'est une charge importante de travail. Les comptes-rendus ont un intérêt historique, permettant aux conseils d'administrations suivant de comprendre comment on arrive à telle ou telle décision. Un compte-rendu verbeux est utile. Pierre-Yves soutient des comptes-rendus plus synthétiques. Capucine indique que les comptes-rendus lui sont utiles pour comprendre des décisions prises les années précédentes. Antoine indique avoir échangé avec la personne en charge de l'audit de gouvernance qui estime les comptes-rendus être trop verbeux. Il indique une organisation avec 3 types de documents : des relevés de décisions (avec une description succincte et la décision), et deux comptes-rendus (un document public et un document archivé avec les parties confidentielles). Jonathan Balima indique que la validation des CR doit être réalisée par le secrétariat et la présidence a minima. Une personne du public indique que le point doit peut être être revu dans le règlement intérieur de l'association.

- La position du conseil d'administration de Wikimedia France au sein du mouvement.

Capucine indique échanger avec Rémy sur le positionnement de Wikimedia France, davantage orienté vers les projets : par exemple Wikeys et autres projets portés par les salariés. Un travail fait par les salariés et les membres du CA a été porté avec WMDE pour le MCDC. **Capucine indique que ce point pourrait être discuté en CA.**

Rémy indique que le mouvement a tendance à sursolliciter sur les événements physiques qui ont désormais repris. Nadine indique que l'engagement des membres du CA peut varier en fonction de sa composition et des intérêts de chaque membre. Pierre-Yves indique que c'est un point de vigilance, dans le manuel interne à destination des membres du CA. Une liste des comités y est présentée, la liste des contacts clefs. Il y a énormément de sollicitations, des salariés et des bénévoles sont présents aux conférences. Le public recommande de faire connaître les actions internationales de l'association, qui peuvent

intéresser les membres présents à l'assemblée générale. Il y a peu de francophones à l'international, et peu de veille sur l'IA.

Pause de 10h35 à 10h55

10h55 [Décision] Approbation des PV

[Décision] Le conseil d'administration approuve le procès verbal du 6 novembre 2022.

Pour : Capucine-Marine Dubroca-Voisin, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Envel Le Hir, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Cédric Tarbouriech, Antoine Srun, Nadine Le Lirzin

Contre : -

Ne se prononce pas : -

[Décision] Le conseil d'administration approuve le procès verbal du 4 février 2023.

Pour : Capucine-Marine Dubroca-Voisin, Jonathan Mouton, Cédric Tarbouriech, Envel Le Hir, Antoine Srun, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Nadine Le Lirzin

Contre : -

Ne se prononce pas : -

[Décision] Le conseil d'administration approuve le procès verbal du 25 mars 2023.

Pour : Capucine-Marine Dubroca-Voisin, Jonathan Mouton, Cédric Tarbouriech, Envel Le Hir, Antoine Srun, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Nadine Le Lirzin

Contre : -

Ne se prononce pas : -

[Décision] Le conseil d'administration approuve le procès verbal du 3 juin 2023.

Pour : Capucine-Marine Dubroca-Voisin, Jonathan Mouton, Cédric Tarbouriech, Envel Le Hir, Antoine Srun, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Nadine Le Lirzin

Contre : -

Ne se prononce pas : -

11h02 [Décision] (suite) Date et organisation de l'assemblée générale

À la demande d'un membre du conseil d'administration, une partie de la discussion est classée confidentielle.



Le conseil d'administration prendra en charge l'organisation de l'assemblée générale dont les points suivants :

- Rétroplanning ;
- Appel à candidatures pour la commission électorale ;
- Organisation de l'éventuelle réunion vidéo avec les candidats ;

- Préparation des documents pour l'assemblée générale ;
- Préparation des résolutions pour l'assemblée générale ;
- Admission sur BigBlueButton des membres pendant l'assemblée générale ;
- Préparation d'une liste de diffusion (candidats, commission électorale, organisateurs).

[Décision] Le conseil d'administration décide de l'organisation de la prochaine assemblée générale de Wikimedia France pour le 11 novembre à Paris

Pour : Envel Le Hir, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Antoine Srun, Cédric Tarbouriech, Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin

Contre :

Ne se prononce pas :

[Décision] Le conseil d'administration approuve l'organisation de la prochaine assemblée générale dans un format hybride.

Pour : Envel Le Hir, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Cédric Tarbouriech, Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Roger Gotlib, Antoine Srun

Contre : Nadine Le Lirzin

Ne se prononce pas : Jonathan Mouton,

[Décision] Le conseil d'administration décide de l'organisation d'une session de présentation des candidats et candidates avant la fin de la clôture du vote électronique ?

Pour : Envel Le Hir, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Cédric Tarbouriech, Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Roger Gotlib

Contre : Antoine Srun, Nadine Le Lirzin

Ne se prononce pas : Jonathan Mouton,

11h13 [Décision] Clé CER

Rémy rappelle le rôle du compte d'emploi annuel des ressources (CER), qui décrit la répartition des fonds de l'association. Le CER a été changé plusieurs années de suite, ce qui a posé des problèmes de lisibilité des comptes d'une année à l'autre. Le CER est soumis à validation du CA. Les opérationnels ont la même clef de répartition. Un argumentaire (CER WMFr 2023.docx) décrivant la construction du CER est annexé à la proposition de décision.

Capucine indique que le tableau fait figurer le sexe des personnes et soulève un risque de compatibilité RGPD. Envel relève que beaucoup travaillent à l'étranger. Rémy indique qu'il s'agit de coordination avec des personnes à l'étranger, représentant une part mineure des activités sauf pour Adélaïde. Jonathan estime que le CER ne devrait pas être à la charge du CA, qui doit déjà valider les fiches de postes. Le CER devrait être englobé dans une décision financière. Jonathan indique que l'auditrice pour la gouvernance estime que le CA va à très bas niveau en termes de détail. Rémy indique que le problème du CER est récurrent et le CA doit le prendre en compte.

[Décision] Le conseil d'administration approuve le compte emploi ressource de l'association pour l'année budgétaire 2022-2023

Pour : Envel Le Hir, Antoine Srun, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Roger Gotlib, Cédric Tarbouriech, Capucine-Marin Dubroca-Voisin

Contre :

Ne se prononce pas : Jonathan Mouton, Nadine Le Lirzin

11h23 [Discussion] Politique salariale

Cindy présente la politique salariale conformément à une demande d'IDEAS. Cette politique décrit les pratiques actuelles de l'association.

11h33 [Décision] commission électorale AG

Aucune action n'a été entreprise à date. Ce point est ajourné pour la future réunion du CA de la fin août.

[Décision] Point confidentiel

11h55 [Discussion] Point recrutement et Vikidia

Antoine Cannafarina rejoint la réunion

Antoine récapitule la situation autour de Vikidia. Au cours des 12 derniers mois, des projets pédagogiques ont été développés avec la bourse de l'AIC (Accélérateur d'Initiatives Citoyennes). Les activités réalisées avec les collégiens et les lycées ont été gérés par Mathilde. Une immersion des professeurs a été organisée sur Vikidia, avec des tutoriels vidéos actuellement mis en place.

Jonathan Balima a participé à des travaux avec Vikidia. Alejandra est intervenue sur la stratégie de levée de fonds, pour aller au-delà des fonds ponctuels constitués par la bourse de l'AIC. Mathilde a fait du très bon travail.

Concernant les projets futurs, il s'agira de l'étape clef de pérenniser les financements de Vikidia, notamment en recentrant le soutien apporté par Alejandra, lors de la poursuite du partenariat avec Vikidia pour 6 mois. Un salarié pourrait être embauché pour pérenniser le fonctionnement de Vikidia.

Antoine C. indique que des frais ont été prévu pour des activités réalisées finalement par des

bénévoles. La gouvernance est active. Vikidia a reçu la subvention pour la 1ère année, et est sélectionné pour la 2nde année. Vikidia a besoin d'aide pour trouver de nouveaux fonds et des subventions, et monter en importance. Il estime que le passage à 1 personne salariée est une étape importante qui nécessite la mise en place de processus. Il est nécessaire de se concentrer sur la stratégie de levée de fonds. Ce salarié prolongerait le travail de Mathilde.

Jonathan estime que la personne recrutée ne pourrait pas tout faire ; elle pourrait faire croître les activités liées aux projets, mais une aide serait nécessaire sur la partie comptable, etc. L'idée serait de ne pas forcément arrêter tout de suite le prêt de main d'œuvre. Cette personne pourrait être en télétravail complet ou mobiliser les locaux de Wikimedia France. Antoine indique ne pas s'être encore projeté dans l'opérationnel.

Nadine se demande si la présence d'un salarié de Vikidia dans les locaux ouvre le risque de rôle hébergeur pour Wikimedia France. Capucine indique que ce risque est moindre qu'avec le prêt de main d'œuvre, qui est la situation actuelle.

Capucine estime que le soutien de Wikimedia France est indispensable, en termes de connaissance et d'expérience, mais Wikimedia France doit rester très vigilant.

Rémy indique qu'il sera difficile de concilier les besoins de Vikidia en termes d'accompagnement pour la stratégie de collecte de fonds avec les contraintes propres à la période de collecte de fonds de Wikimedia France. Il estime que les attentes de Vikidia doivent être davantage détaillées et claires. En cas de problème d'emploi du temps, Vikidia peut prendre contact avec Rémy pour la coordination et la gestion de la disponibilité. Rémy indique que la charge de travail est importante en cumulant Wikieys et Vikidia. Le contrat de prêt de main d'oeuvre prenant fin fin septembre, le renouvellement devra veiller à cadrer pour éviter la surcharge.

Cindy indique que Vikidia ne doit pas hésiter à solliciter en cas de recrutement ou de besoin de conseils sur le rôle RH.

Roger s'interroge sur la question de rejoindre la Fondation Wikimedia. Antoine rappelle que les États-Unis n'ont pas signé la Charte des droits de l'Enfant, et que cela pose problème.

Antoine Cannafarina quitte la salle

Rémy indique que l'enjeu est la structuration de la gouvernance de Vikidia. Il indique que Wikimedia France peut jouer le rôle de sponsor fiscal, en mars prochain, lors des demandes de bourses de l'Alliance Funds. Capucine remarque que cela augmenterait les fonds pour la francophonie sans augmenter les fonds dirigés vers WMFR. Rémy s'interroge sur les possibilité de demander du bénévolat de compétence, comme pour l'audit de gouvernance WMFR, par Passerelles et compétences.

[Décision] Adhésion à Humanistica et ADBS

Humanistica et ADBS sont deux organisations pour la science ouverte. Mathieu Denel estime que Humanistica est une organisation intéressante pour développer le projet Science Ouverte. L'ADBS est composé de documentalistes et de bibliothécaires. Wikimedia France pourrait adhérer pour

accéder aux réseaux de contact et aux groupes de travail.

Antoine rappelle l'existence de convention liées aux bibliothécaires dans le mouvement (lien : https://meta.wikimedia.org/wiki/Wikimedia%2BLibraries_International_Convention_2022).

[Décision] Le conseil d'administration approuve l'adhésion de Wikimedia France à l'ADBS.

Pour (276 €) : Envel Le Hir, Roger Gotlib, Jonathan Mouton, Cédric Tarbouriech, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Antoine Srun, Nadine Le Lirzin, Capucine-Marin Dubroca-Voisin

Contre : -

Ne se prononce pas : -

[Décision] Le conseil d'administration approuve l'adhésion de Wikimedia France à Humanistica.

Membre régulier (250€) : Envel Le Hir, Roger Gotlib, Jonathan Mouton, Cédric Tarbouriech, Pascal Radigue, Jean-Baptiste Laurent (procuration), Antoine Srun, Nadine Le Lirzin, Capucine-Marin Dubroca-Voisin

Membre bienfaiteur (500€) : -

Contre l'adhésion : -

Ne se prononce pas : -

Cédric souligne que ce point est lié à la représentation qui a été évoqué pendant le CA public. Rémy indique que les contacts noués avec l'association des archivistes français a conduit à organiser des formations. Capucine rappelle que cet élément est à l'origine du label Culture libre.

Point divers

Le point est fait sur les membres du CA et les salariés se rendant à la Wikiconvention francophone.

Fin de la réunion du CA à 12h28

Capucine-Marin Dubroca-Voisin

Présidente

Antoine Srun

Secrétaire